



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 46782

Texte de la question

M. Jean-Claude Decagny souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la fiscalité qui pèse sur les équipements de sécurité des motards. Au lendemain des week-ends meurtriers, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a mené une large campagne de prévention et de contrôle qui semble avoir porté quelques résultats positifs en ce qui concerne le week-end du 8 mai. Il lui semblerait utile de prolonger ces efforts par une baisse de la TVA de 20,6 % à 5,5 % sur les équipements de sécurité des motards. En effet, il lui semble qu'il serait intéressant que les motards puissent acheter aux meilleures conditions, des casques et autres équipements de sécurité performants au moindre coût. Cette démarche irait dans le sens souhaité : une plus grande sécurité sur la route. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage le souci exprimé d'améliorer la sécurité routière et de réduire le nombre d'accidents de la circulation, notamment chez les jeunes. Mais la réduction du taux de la TVA sur certains équipements ne paraît pas le moyen le mieux adapté pour atteindre cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Decagny](#)

Circonscription : Nord (23^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46782

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3066

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4960